

Reçu en préfecture
le 07/05/2026

Conseil Communautaire du 23 Avril 2026
Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn
Extrait du registre des délibérations



Delibération 2026-038

Finances – Compte administratif 2025 – Budget annexe Déchets

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à six-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

Participants

Bessières
M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET,
Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET,
Bondigoux
M. Didier ROUX

Buzet-sur-Tarn
M. Gilles JOVADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme
Corinne TOUSSAINT

La Magdelaine-sur-Tarn
Mme Nathalie RAYNAUD, M. Eric DAPOT

Layrac-sur-Tarn
M. Thierry ASTRUC

Le Born
M. Jean-Luc NEGRO

Mirpeix-sur-Tarn
Mme Sonia BLANCHARD

Villematier
M. Jean-Michel JILBERT

Villemur-sur-Tarn
M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO,
Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE,
Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDECTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUBOS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance
M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents -25 | Pouvoirs - 01 | Membres absents – 01 | Ne participe pas au vote – 01

Le compte administratif retrace l'exécution des opérations de dépenses et de recettes réalisées par l'ordonnateur au cours de l'exercice civil. Il doit présenter les mêmes résultats que la comptabilité tenue par le comptable public placé auprès de la Trésorerie, tels qu'ils sont retranscrits dans la comptabilité de gestion.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ordonnateur (en l'espèce la Présidente) doit se retirer au moment du vote.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'adopter le compte administratif du budget annexe Déchets de l'exercice 2025.

II - PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)			
A	Section de fonctionnement	2 515 837,65	a
B	Section d'investissement	17 825,14	b
		3 049 802,88	
RECETTES		101 208,86	

REPORTS DE L'EXERCICE			
c	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	i
d	Report en section d'investissement (001)	0,00	j
		e 126,34	
		(en excédent)	

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		2 533 662,79	
		a+b+c+d	
		3 009 136,08	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)			
e	Section de fonctionnement	0,00	k
f	Section d'investissement	41 356,60	l
		0,00	
		0,00	
		m+n	

RESULTAT CUMULE			
Section de fonctionnement		2 515 837,65	a+l+k
Section d'investissement		59 210,74	m+j+l
		109 333,20	
TOTAL CUMULE		2 575 048,39	
		a+b+c+d+e+f	
		3 009 136,08	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu la délibération n° 2025-039 du 10 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget annexe Déchets ;

Vu la décision n° 2025-D-008 du 05 janvier 2026 portant fongibilité sur budget annexe Déchets ;

Vu la délibération n°2026-037 du 23 avril 2026 portant adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe Déchets ;

Madame la Présidente s'étant retirée,

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** le compte administratif 2025 du budget annexe Déchets.
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

26 – Pour	00 – Contre	00 – Abstention	01 – Ne participe pas au vote
-----------	-------------	-----------------	-------------------------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Caroline VILLA



Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE